

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

## **Introduction**

Alors que nous nous plaignions l'an dernier à la même date de la situation critique des personnels, que dire de cette année et de celle à venir ? Les mesures choisies par ce gouvernement laissent imaginer la conception même des services publics qu'il se fait.

Après une année mise à mal par l'installation sauvage du Pacte enseignant (rappelons que sa mise en place a dû se faire avant la sortie des textes officiels), deux mesures décidées à la hâte, ont bouleversé notre quotidien professionnel, sans aucune concertation avec les OS ni bilan sur les mesures déjà prises précédemment.

## **La formation professionnelle**

Tout d'abord, en septembre le gouvernement décide brutalement que les formations professionnelles devront se dérouler hors temps de classe. Problème : le temps de travail hors temps de classe, défini par le décret de 2014 pour les enseignants du second degré, ne comprend pas les temps de formation, qui pourtant doivent se faire sur le temps de service, déjà complet. Les convocations pour des formations en visio en semaine se multiplient et empiètent sur le temps de service de la semaine en cours ou sur le temps personnel, sans aucune compensation.

Un courrier a été fait à Monsieur le Recteur le 16 janvier, pour corriger cette situation, mais qui est resté sans réponse à ce jour, ce que nous regrettons. En voici un exemplaire donné en main propre ce jour.

Pour le Sgen-CFDT, cette mesure est inacceptable pour les personnels et met un peu plus à mal la relation entre le Ministère, le Rectorat et les agents et dégradera la qualité de la formation des agents, comme dans le premier degré.

## **Le choc des savoirs**

Dans un 2ème temps, après un questionnaire fait et dépouillé au pas de charge, le ministère lance un énième plan censé relever le niveau des élèves et intitulé « choc des savoirs ».

Pour les enseignants du 1er et 2nd degré, c'est un choc tout court. Les mesures qu'il contient mettent un peu plus la pression sur les personnels, réduisent encore leur marge d'autonomie et proposent un système archaïque, à travers notamment la répartition des élèves par niveau dès la 6ème en maths / français pour la rentrée prochaine.

Le Sgen-CFDT proteste contre une ségrégation des élèves qui sera hautement néfaste pour les élèves, et leur mixité, mais aussi pour la société en général.

## **La mixité**

Nous nous posons la question de la légitimité de mesures imaginées et mises en place de la part de dirigeants qui ne connaissent que l'enseignement privé, dont il faudrait discuter aussi, car son mode de fonctionnement même à l'heure actuelle, reste problématique, en particulier sur le plan de la mixité. Or, quand les populations ne se cotoient pas, elles ne se connaissent pas. Et quand elles ne se connaissent, elles ont peur les unes des autres.

La loi immigration décidée par le gouvernement en est l'illustration. Pour le Sgen-CFDT, cette loi vient marcher sur les plates-bande de l'extrême droite, que nous combattons fermement depuis la première heure, sans nier pour autant les questions d'immigration qui doivent être discutées et traitées humainement.

## **Encore une réforme fonction publique**

Enfin le gouvernement prévoit plus largement une nouvelle réforme de la fonction publique, qui se baserait sur une rémunération au mérite.

En 2021, les primes et indemnités dans leur ensemble représentaient près d'un quart (23,8%) du salaire des fonctionnaires, selon l'administration. C'est déjà trop car non comptabilisées pour la retraite et souvent attribuées de façon partielle.

Nous avons déjà un peu connu cela, avant la mise en place des RDVC qui nous réunissent aujourd'hui, et justement, les critiques portaient déjà sur le manque d'équité entre les agents, et les inégalités H/F.

Nous ne sommes pas une entreprise comme les autres. Nous n'avons pas les moyens de fonctionner correctement, cela est mesuré chaque jour, les résultats sont là.

La grève du personnel du 1<sup>er</sup> février, largement suivie malgré les difficultés financières pour bon nombre de collègues, doit être prise en compte.

## **Quant au sujet du jour, les contestations des RDVC**

La qualité des dossiers lus montre l'intérêt que les évaluateurs et les agents concernés portent à ces 3 moments importants pour la carrière, même si nous aimerions qu'ils soient moins rapprochés.

Nous demandons toujours que l'avis pérenne du 3<sup>ème</sup> RDV puisse être débloqué afin de ne pas figer une situation qui pourrait évoluer un an plus tard. Ce résultat doit pouvoir évoluer positivement.

D'autant que certains collègues, avec seulement des appréciations Excellent, ne se voient attribuer qu'un Très satisfaisant au final.

Alors que l'on demande de plus en plus aux collègues, comment justifier que l'évaluation finale ne puisse évoluer dans ces modalités ?

La réponse sous forme de quotas n'est pas entendable.